



## L'ESPOIR : SE FAIRE ENTENDRE !!

### 1<sup>ère</sup> consultation en 2017: Les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences :

Le plan Elan 2018 entre dans sa dernière année. Avant de démarrer au 01/01/2018 le nouveau plan stratégique du groupe, le CE a souhaité rendre un avis sur le plan qui s'achève.

**Pour l'UNSA, il s'agit avant tout de faire un autre bilan auprès des administrateurs que celui affiché par la Direction du groupe.** Notre DRH, à sa 1<sup>ère</sup> lecture constate notre grand déphasage de ressenti avec elle !! Elle note « *Trop de pessimiste* ». Curieux que notre Direction ne fasse pas le constat, comme nous, de choix inappropriés d'outils, de gains de productivité surestimés, de baisse de qualité de service, de réorganisations qui manquent d'accompagnement de proximité etc...

Cette longue liste et les réalités concrètes vécues par chacun de nous aggravent ce décalage.

Seul regard commun entre nous et la DRH, le manque d'adhésion des instances du personnel et des salariés à ce plan. **Une évidence tout de même !**

Par ailleurs, pour cette consultation, les constats et propositions du CE transmis au Conseil d'administration doivent faire l'objet d'une réponse de cet organe de gouvernance.

**C'est pour l'UNSA l'espoir d'être entendu, d'être écouté.**

Cet échange en direct avec nos administrateurs, si il s'avère constructif, sera l'un des moyens de palier à l'insuffisance du dialogue social avec la Direction du groupe sur sa stratégie pour les plans à venir.

**Vos représentants se sont exprimés !**  
N'hésitez pas à lire cet avis en cliquant sous le lien ci-dessous :

[Orientations stratégiques de l'entreprise](#)

La Loi relative au dialogue social et à l'emploi dite « Loi Rebsamen » instaure quelques nouveautés pour les instances de représentation du personnel :

#### Simplifier le dialogue social :

→ Regroupement des consultations obligatoires du CE, en passant de 17 consultations à 3.

- La situation économique et financière de l'entreprise,
- La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi,
- Les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences

→ Création d'une base de données unique centralisant l'ensemble des informations nécessaires aux instances.

#### Dynamiser le dialogue social :

→ Avis de l'instance à rendre dans un délai à respecter :

1 mois si aucune expertise, 2 mois avec recours à l'expert, 3 mois en cas d'un CHSCT, 4 mois en cas d'Instance de Coordination CHSCT.

*Au terme de ces délais, en cas de refus de vote, le CE est réputé avoir été consulté et l'avis non rendu sera considéré négatif.*

→ Possibilité au CE de proposer des alternatives à la politique de gouvernance du groupe.

→ Pour 2 de ces consultations, l'avis du CE est transmis au Conseil d'administration.

**Citation :** « *Ne pas confondre espoir et illusion, car si l'espoir fait vivre, les désillusions peuvent faire le désespoir.* » **Angélique Planchette**

Inscrivez-vous en un clic à notre newsletter :  
<http://ag2r-reunica.unsa.org/>

Echangeons ensemble : [UNSA@ag2rlamondiale.fr](mailto:UNSA@ag2rlamondiale.fr)

JUIN 2017